

Plan de lutte contre l'intimidation et la violence

École Charles-René Lalande

2024-2025



Plan de lutte : École Charles-René Lalande

Vers un climat sain, sécuritaire et bienveillant

1. Mise en contexte	p.2
2. Analyse de la situation	p. 2
3. Intention du plan de lutte	p. 5
4. Mesures de prévention	p. 6
5. Collaboration des parents	p. 7
6. Sanctions disciplinaires	p. 7
7. Modalités de signalement, de plainte et de suivi	p. 8
8. Mesures de confidentialité	p. 8
9. Actions à prendre	p. 9
10. Mesures de soutien ou d'encadrement	p.10

MISE EN CONTEXTE



La loi 56 vise à prévenir et combattre l'intimidation et la violence à l'école. Cette loi apporte diverses modifications à la Loi sur l'instruction publique et à la Loi sur l'enseignement privé. Elle précise les devoirs et responsabilités des acteurs concernés et prévoit qu'un centre de service scolaire doit veiller à ce que chacune de ses écoles offre un milieu d'apprentissage sain et sécuritaire de manière à ce que tout élève qui la fréquente puisse y développer son plein potentiel, à l'abri de toute forme d'intimidation ou de violence.

ANALYSE DE LA SITUATION DE L'ÉCOLE

L'école Charles-René Lalande est une école rurale de 90 élèves. Un questionnaire sur le climat scolaire dans mon école a été complété par les élèves de la 3e à la 6e année en février 2024. Sur cinquante et un élèves, quarante-cinq ont répondu au questionnaire. Nous avons donc six élèves

absents lors de la passation de ce questionnaire. Afin de rendre ce questionnaire plus efficient, soutenir l'accès à la mémoire des élèves et d'amener un temps de réponse plus rapide, certaines questions sont formulées de sorte que les élèves doivent se référer aux quatre dernières semaines passées à notre école. D'autres questions sont plus d'ordre générale et font référence à leur ressenti face à leur milieu scolaire. Pour venir soutenir à la passation de ce questionnaire, de petites animations sont faites au préalable auprès des élèves du groupe d'âge ciblé afin de s'assurer de leur compréhension sur les différents concepts abordés dans ce questionnaire tel que la violence et ses variantes, le conflit et l'intimidation. De plus, le personnel de l'école voit à aborder ces thèmes, autant de fois que nécessaire, dans l'année scolaire dès qu'une situations le requière.

Voici donc ce qui en ressort :

Sentiment de sécurité :

51% des élèves disent se sentir toujours en sécurité à notre école. 36% disent se sentir souvent en sécurité. 13% disent se sentir parfois en sécurité, ce qui équivaut à 6 élèves de notre école.

Violence physique :

71% des élèves ont affirmés ne pas avoir vécu de la violence physique à notre école dans les quatre dernières semaines. 24% des élèves disent avoir vécu de la violence physique, une à deux fois, dans les quatre dernières semaines à l'école. Enfin, 2%, 1 élève, dit avoir vécu des épisodes de violence physique et ce plusieurs fois par semaine à l'école dans les quatre dernières semaines.

Violence verbale :

64% des élèves affirment ne pas avoir subi des épisodes de violence verbale à l'école dans les quatre dernières semaines. 31% des élèves disent avoir subi des gestes de violence verbale, une à deux fois, dans les quatre dernières semaines. Deux élèves, nomment avoir vécu de la violence verbale à l'école et ce plusieurs fois par semaine dans les quatre dernières

semaines, 4%. La majorité des actes de violence verbale et physique se sont passés dans la cour d'école et surtout sur l'heure du dîner.

89% des élèves qui ont nommés avoir vécu de la violence verbale et physique à notre école et qui nomment avoir demandé de l'aide à un adulte considère que ce dernier est intervenu et l'a soutenu, 40% toujours et 49% souvent. 88% des élèves qui ont nommés avoir vécu de la violence verbale et physique à notre école et qui n'ont pas demandés de l'aide considèrent que les adultes sont intervenus lorsqu'ils étaient témoins de ces gestes.

Ce qui en ressort de cette partie, c'est que nos élèves ayant eu besoin d'aide considèrent que les adultes interviennent lorsqu'il y a une demande de leur part ou non.

Intimidation :

91% des élèves de l'école nomment ne pas avoir été intimidé à l'école dans les quatre dernières semaines. Quatre élèves nomment avoir vécu de l'intimidation une à deux fois dans les quatre dernières semaines.

Les quatre élèves ayant nommés avoir vécu des actes d'intimidation ont aussi nommés l'avoir dit à leur enseignant ou autre adulte de l'école. Ces mêmes quatre élèves en ont également parlé à leurs parents.

76% des élèves considèrent que les adultes expliquent clairement aux élèves que l'intimidation n'est pas tolérée et 24% des élèves sont plutôt d'accord avec cet énoncé. En terminant, 98% de nos élèves nomment savoir quoi faire s'ils sont témoins d'intimidation autour d'eux et 100% de nos élèves se sentent capables de dénoncer une situation d'intimidation.

Constats post passation du questionnaire:

Le milieu scolaire doit continuer d'informer les élèves et leurs parents, sur les termes sociaux nommés ci-haut, afin qu'ils puissent mieux faire la différence entre une situation conflictuelle et une situation d'intimidation demeure essentiel.

S'ajoute également l'importance de bien informer et soutenir le personnel de l'école sur les différents enjeux qui entourent la violence et l'intimidation. De plus, orienter le personnel travaillant auprès des élèves vers des interventions adéquates doit aussi être mis et maintenu en importance dans notre plan de lutte. Le sentiment de sécurité de nos élèves doit être une responsabilité partagée entre le personnel de l'école et la communauté.

Brosser un portrait des compétences socio-émotionnelles viendrait ajouter un plus à ce présent portrait et nous donnerait une idée sur la compétence de nos élèves face aux recherches de solutions et aux capacités des élèves à demander de l'aide.

INTENTION DU PLAN DE LUTTE

Prévenir et lutter contre la violence, l'intimidation et le harcèlement afin d'offrir un milieu sain et sécuritaire à tous les élèves et au personnel de l'école.

Le plan de lutte doit inclure les mesures de prévention visant à contrer toute forme d'intimidation ou de violence motivée, notamment, par le racisme, l'orientation sexuelle, l'identité sexuelle, l'homophobie, un handicap ou une caractéristique physique (LIP, 2012)

DÉFINITIONS

VIOLENCE

Toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens. (LIP, 2012)

INTIMIDATION

Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberspace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité

des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser (exclusion sociale). (LIP, 2012)

CYBERINTIMIDATION

On parle de cyber intimidation quand une personne en intimide une autre **en utilisant un moyen technologique**: réseaux sociaux, sites Web, messageries (courriels, textos), etc. (2020 EDUCALOI)

CONSTAT AU SUJET DE L'INTIMIDATION

- L'intimidation est souvent l'affaire de groupe.
- C'est une dynamique relationnelle et de rejet.
- L'intimidation se fait souvent en catimini, peu visible par l'adulte.
- On est confronté à la loi du silence.
- Les enfants témoins n'osent pas parler et intervenir par crainte de devenir victime à leur tour.
- L'intimidation n'est pas causée uniquement par des élèves en trouble de comportement.
- Les méthodes d'intervention exclusivement punitives empirent la situation.
- L'empathie réduit l'intimidation.
- Chacun doit intervenir. C'est ensemble qu'on peut réussir.



MESURES DE PRÉVENTION

À l'école Charles-René Lalande, les élèves de la maternelle à la 6^e année reçoivent différents ateliers de prévention et d'habileté sociales.

- Mise en place de l'approche classe-qualité pour la majorité des classes (en chantier).
- Programme Dévelop'Action
- Atelier socio émotionnel Moozoom
- Sensibilisation auprès des élèves sur les concepts de conflits/violence et intimidation auprès de tous les élèves
- Programme de prévention à la cyber intimidation via le service de police (5^e-6^e année)
- Sensibilisation auprès des élèves et des enseignantes sur les 4 critères à retenir pour évaluer si on se retrouve face à une situation d'intimidation SIRI
- Dresser un portrait de différentes compétences socio-émotionnelles de nos élèves (voir avec l'outil de travail moozoom)

L'INTIMIDATION
En parler, c'est une question de sécurité.

COLLABORATION DES PARENTS

Les parents sont des partenaires précieux, leur collaboration est essentielle pour la réussite et le bien-être de l'élève. Les parents sont invités à participer aux activités de l'école (Activité de la rentrée, dîner de Noël, carnaval, célébrations et spectacle annuel.) De plus, des moyens de communication diversifiés pour rejoindre les parents sont mis en place comme des rencontres de parents, les plans d'intervention adaptés (PIA), l'info-parents et la plateforme Mozaïk.

QUE FAIRE...

Si votre enfant vous parle de violence ou d'intimidation?

- Poser régulièrement des questions sur sa vie scolaire, sur ses intérêts et sur ses amitiés.
- Collaborer à la recherche de solutions avec les intervenants;
- Communiquer avec l'école si vous avez des inquiétudes.



SANCTIONS DISCIPLINAIRES

La direction d'école avec la technicienne en éducation spécialisée analyse la situation en tenant compte des éléments suivants: âge des élèves; la gravité des actes et de la situation; les circonstances; l'historique des comportements de l'élève; les interventions antérieures, etc. Selon la situation, les sanctions disciplinaires sont adaptées selon le protocole d'intervention gradué de l'école.

MODALITÉS DE SIGNALEMENT OU DE PLAINTE ET SUIVI

Faire un signalement, c'est dénoncer une situation d'intimidation ou de violence dans le but de faire cesser la situation et de demander de l'aide pour soi ou pour quelqu'un d'autre. Un signalement peut être fait par un élève victime, témoin, auteur d'un geste d'agression, un parent, un membre du personnel de l'école ou toute autre personne.

MESURES DE CONFIDENTIALITÉ

Signaler un événement ou faire une plainte peut être stressant ou intimidant pour un parent et plus particulièrement pour un élève. Des moyens sont mis en place à l'école afin de faciliter la dénonciation.



Un élève peut:

- Rencontrer l'éducatrice spécialisée de l'école;
- Informer un enseignant ou un membre du personnel en qui il a confiance.
- Laisser un message à la direction;

Un parent peut:

- Faire un appel téléphonique à l'éducatrice spécialisée ;
- Faire un appel téléphonique ou un courriel à la direction afin de signaler un événement ou une situation;
- Prendre un rendez-vous avec la direction.

Tous les membres du personnel sont sensibilisés au respect de la confidentialité des informations.

ACTIONS À PRENDRE LORSQU'UN ACTE D'INTIMIDATION OU DE VIOLENCE EST CONSTATÉ

*La personne témoin d'un acte d'intimidation ou de violence se doit d'agir dans l'immédiat et de prévenir dès que possible, la direction et la technicienne en éducation spécialisée. En cas d'absence de la direction, informez la responsable d'école.

QUE FAIRE...

Si tu es témoin d'un acte de violence ou d'intimidation?

- Tu ne dois jamais tolérer la violence ou l'intimidation. Tu dois les signaler.
- En tant que témoin d'un acte de violence ou d'intimidation, tu peux aider la victime. Agis en citoyen responsable.
- Si tu restes là à regarder à ne rien faire, tu encourages l'auteur de gestes d'agression à continuer, car il croit que tu approuves son comportement.
- Tu dois agir pour faire cesser cette situation.
- Réconforte la personne qui est victime.
- Tu ne dois pas rester muet ou encourager la personne qui agresse ou intimide. Ton action est importante pour la victime.

**Signaler la violence et
l'intimidation, ce n'est pas
« Stooler »**

Un « **stool** », c'est
quelqu'un qui dénonce

SECTION SUR LES COMPORTEMENTS SEXUALISÉS

MESURES DE PRÉVENTION

À l'école Charles-René Lalande, les élèves reçoivent différents contenus de formation à la sexualité à partir de la 1^e année. Notamment :

- Comportements appropriés
- Comportements sains ou naturels mais inappropriés en milieu scolaire.
- Comportements préoccupants

Le personnel de l'école sera aussi outillé via différentes formations offertes par l'agente de développement volet sexualité du centre de service.

SANCTIONS DISCIPLINAIRES

Une séquence d'intervention graduée est mise en place pour agir rapidement en cas de situations à caractère sexuel. Tout comme pour les actes d'intimidation et de violence, l'âge des élèves, la gravité des actes et de la situation, les circonstances, l'historique des comportements de l'élève et les interventions antérieures sont pris en compte. L'implication des parents est automatique dans un tel dossier. De plus, des partenaires externes peuvent être impliqués en vertu de l'entente multisectorielle.

**LES MODALITÉS DE SIGNALEMENT
ET LES MESURES DE CONFIDENTIALITÉ
DEMEURENT LES MÊMES.**

MESURES DE SOUTIEN ET D'ENCADREMENT

Auprès de la victime:

- Écouter, évaluer la détresse, rassurer
- Référence à l'interne ou à l'externe

Auprès des témoins:

- Différencier, dénoncer, rapporter
- Aider à anticiper les situations

Auprès de l'agresseur:

- Arrêt d'agir: retrait, suspension interne...
- Défaire les justifications, réparation...



TU ES TÉMOIN DE CYBERAGRESSION (VIOLENCE OU INTIMIDATION)

RÉAGIS quand tu vois des camarades s'en prendre à d'autres en utilisant le WEB, les médias sociaux, les textos, le courriel ou le téléphone.

REFUSE toujours de transférer ou d'envoyer une image, une vidéo ou un message hargneux.

SAUVEGARDE ou fais une capture d'écran des messages de cyber agression que tu vois : ce sont des preuves.

NOMME les incidents dont tu es témoin à un adulte de confiance.

SIGNALE les actes de violence et d'intimidation à la police si tu les juges répréhensibles.



Vous voulez dénoncer une situation

Cindy Molloy, éducatrice spécialisée : 819-735-2306 #5308

Guy Poirier, direction : 819-735-2306 #5302

Ligne parents : 1-800-361-5085

www.ligneparents.com